

RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2020



Siège de gestion :
29 rue des Pâtis – 95520 Osny
Tél : 06.31.13.03.84

***Organisation Non Gouvernementale
Association de bienfaisance loi 1901
N° 0953014552 Sous-Préfecture de Pontoise
Association reconnue d'Intérêt Générale***

Présentation de l'A.M.M.I

L'Association Missionnaire Maranatha Internationale (A.M.M.I.) est une association culturelle régie par la loi du 1er juillet 1901. En conformité avec les textes légaux, elle a fait l'objet d'une déclaration à la Préfecture en octobre 2000. Une modification de ses statuts le 21 janvier 2018.

Elle est reconnue d'intérêt général.

L'A.M.M.I a :

- son siège social à Pontoise (95) au 9 hauts de Marcouville.
- son siège de gestion à Osny (95) au 29 rue des Pâtis.

Les membres du bureau :

- Président : Samuel CASSILDE
- Vice-Président : Dimitri MITSAKIS
- Trésorière : Séverine MARIE
- Secrétaire : Aïcha JEAN-THEODORE

Elle rassemble une cinquantaine de membres et partenaires associatifs.

Son but et ses secteurs activités

L'association a pour objet l'aide humanitaire et les actions de bienfaisance. Pour atteindre ses objectifs, l'AMMI s'appuie sur des associations dont l'expérience et le sérieux ici en France ou à l'international garantissent un travail de qualité dans le respect des personnes, de la traçabilité de l'utilisation des fonds, de mission d'intérêt général répondant à des besoins matériels et sociaux sans discrimination d'aucune forme.

Diaporama de l'année 2020

Elle apporte en appui à l'association AFPM sur le pôle solidarité (centre social « 1 de cœur ») - se référer au rapport d'activités 2020 de l'association AFPM « pôle solidarité » :

- un soutien moral et spirituel,
- un soutien matériel,
- un soutien logistique,
- tout soutien ou appui qui contribue à la dignité humaine, à la lutte contre la précarité, à la lutte contre la malnutrition, aux conséquences sociales et sanitaires de la pauvreté.

L'année 2020 fut particulière dans le contexte de pandémie. Il a fallu nous adapter à une nouvelle organisation pour répondre aux besoins alimentaires et vestimentaires tout autant que pour sensibiliser aux règles sanitaires.

Les deux associations AMMI et AFPM mobilisent toute leur énergie dans une complémentarité en termes de ressources humaines et financières qui permettent de répondre aux besoins de familles de cultures et de contexte de vie variés.

La bonne connaissance par nos bénévoles des problématiques des personnes migrantes facilite la compréhension des défis du quotidien et permet écoute et réassurance. Les familles sont mises en confiance et le travail d'accompagnement mieux adapté.

Les familles sont aussi sensibles au soutien que l'on apporte à des actions humanitaires en direction de leur pays d'origine. Pour se faire, l'AMMI qui s'est tournée ces dernières années davantage vers les besoins des familles migrantes sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, a choisi comme partenaire principal pour les actions humanitaires, l'association de solidarité internationale S.E.L (Service d'entraide et de liaison).

Notre soutien à une œuvre humanitaire

Notre soutien à cette œuvre humanitaire revêt deux formes principales :

- un appel aux dons que nous leur remettons régulièrement,
- une valorisation de leurs actions avec un relais de leurs besoins

Les actions du SEL, à travers le monde :

- parrainage individuel d'enfants (soutien scolaire, suivi médical et alimentaire, activités sociales et culturelles),
- aide à des projets de développement (eau potable, assainissement, agriculture, santé et impulsion économique)
- en cas de crise (catastrophes naturelles, guerre...), elle collabore avec des associations pour la mise en place de secours d'urgence.

Pour en savoir plus : www.selfrance.org

Collecte de fonds

Les actions génératrices de fonds sont les suivantes :

- Appels aux dons et au parrainage
- Ventes de confiseries, de pâtisseries, d'objets divers confectionnés par les bénévoles, au service de l'association (arts créatifs, cuisine, couture etc...).
- Brocante